



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20181203-CONS-AG-18-203
-DE
Date de réception préfecture : 12/12/2018

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 3 décembre 2018

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Demande de classement de l'office de tourisme de l'agglomération de Bastia en catégorie I

L'An Deux Mille dix-huit, le 3 décembre à 9h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 27 novembre 2018.

PRESENTS :

Guy ARMANET, Valérie BIANCHI, Henri POYET, Catherine MEZZANA, Emma MUSSIER, Jean BIAGGINI, Louis POZZO DI BORGIO, Marie-Dominique GIAMARCHI, Michel ROSSI, Linda PIPERI, François-Xavier RIOLACCI, Marie-Thérèse LORENZI, François TATTI, Julien MORGANTI, Françoise VESPERINI, Jean-Louis MILANI, Jean-Joseph MASSONI, Emmanuelle de GENTILI, Philippe PERETTI, Serena BATTESTINI, Jean-Jacques PADOVANI, Etienne PERFETTI.

POUVOIRS :

Marie-Dominique CARRIER	à	Jean-Louis MILANI
Michel SIMONPIETRI	à	Jean BIAGGINI
Céline PIACENTINI	à	Marie-Dominique GIAMARCHI
Pierre-Noël LUIGGI	à	Jean-Joseph MASSONI
Mattea LACAVE	à	Linda PIPERI
Gilles SIMEONI	à	Pierre SAVELLI
Jean-Noël VALERY	à	Michel ROSSI

QUORUM : 21

ABSENTS :

Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Angèle BRUNINI, Marie-Paule HOUEMER, Lucien NATALI, Ivana POLISINI, Dominique ROSSI, Marie-Hélène VALENTINI, Pierre SAVELLI, Jean-Michel SAVELLI, Jean ZUCCARELLI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Mme Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

Conseil du 3 décembre 2018

OBJET : Demande de classement de l'office de tourisme de l'agglomération de Bastia en catégorie I

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L.133-10-1 et D.133-20 et suivants du code du tourisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté du 12 novembre 2010 fixant les critères de classement des offices de tourisme ;

Vu la délibération du 24 juin 2010 N°10/084 AC de l'Assemblée de Corse modifiant les procédures relatives au classement des équipements touristiques ;

Considérant la démarche volontaire de l'Office de Tourisme de la Communauté d'Agglomération de Bastia pour être classé en catégorie I ;

Considérant que l'Office du Tourisme de la Communauté d'Agglomération de Bastia remplit aujourd'hui l'ensemble des critères pour être classé en catégorie I ;

Vu l'avis du Bureau du 27 novembre 2018 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE
(A l'unanimité)**

De solliciter auprès du Président du Conseil Exécutif de Corse le classement de l'Office de Tourisme de la Communauté d'Agglomération de Bastia en catégorie I.

AUTORISE

Le Président à transmettre au Président du Conseil Exécutif de Corse le dossier de demande de classement en catégorie I constitué par l'Office du Tourisme et à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 12 DEC. 2018
et publication ou notification
du 12 DEC. 2018
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHRAOUI



LE PRESIDENT

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification